



**Comité de programme
du Secondaire**

Directeur :

Pr. Charles Heimberg

charles.heimberg@unige.ch

COMITE DE PROGRAMME FORENSEC

Lundi 8 février 2015

17h00-19h00 – Salle PM 234

PV ADOPTE

Personnes présentes :

Charles Heimberg (CH), Walter Loosli (WL), Simon Toulou (ST), Sophie Canellini (SC), Claire Forel (CF), Laura Weiss (LW), Alain Muller (ALM), Andreas Müller (AM), Francine Fallenbacher (FB), Waël Almoman (WA), Stéphanie Castanier (SC).

Personnes excusées :

Jean-Paul Derouette (JPD), Francine Fallenbacher (FF)

Personne invitée

Astrid de Montbel

Prise du PV :

Laurence Hofmann.

Ordre du jour :

1. Approbation du PV des séances des 2 et 16 novembre 2015
 2. Informations du directeur du Compro
 - Procédure de reconnaissance de la Forensic
 - Point de situation sur la refonte de la formation pour 2016
 - Préparation de la rentrée 2016
 3. Parcours de formation en ESP en lien avec l'ISSUL (Présentation par Benoît LENZEN)
 4. Equivalences académiques
 5. Les mesures compensatoires
 6. Les intitulés sur les PV d'examens
 7. divers
-

Adoption de l'OJ

OJ adopté

1. Adoption du PV des 2 et 16 novembre 2015

Les PV sont adoptés avec deux modifications insérées aux documents.



2. Informations du directeur du Compro Forensec

Procédure de reconnaissance de la Forensec

Point de situation sur la refonte de la formation pour 2016

Préparation de la rentrée 2016

Charles Heimberg (CH) relève que la situation actuelle reste floue, ce qui ne facilite rien en matière d'organisation.

La Conseillère d'Etat a signé le courrier destiné à la CDIP et répondant à l'ensemble des questions sollicitées et ce, dans l'objectif de répondre aux différentes demandes de cette instance, entre autres celle portant sur le rééquilibrage des stages.

A présent, l'IUFE se doit de :

- Poursuivre le dispositif transitoire (DT pour les porteurs de CCDIDA)
- S'occuper de la relance pleine et entière de la formation du secondaire

CH mentionne la collaboration marquée entre la DIP et l'IUFE : un groupe de travail « task Force » travaille sur ces différents points afin de proposer des solutions adéquates.

Dans le cadre de la poursuite du DT, la procédure d'inscription pour les MASE et les CCDIDA va bientôt être finalisée.

Pour les nouveaux étudiants, une discussion est actuellement en cours sur la nécessité pour le DIP de garantir un minimum d'étudiants. L'objectif reste la gestion et la stabilisation des flux, pour assurer à l'institut un mode de fonctionnement régulier et cohérent.

L'ouverture des inscriptions devrait se faire du 29 février au 31 mars. Sur ce point la communication se fera par le biais du site et par voie de presse.

Walter Loosli (WL) ajoute :

- La mise en application de l'article 133 de la nouvelle LIP, « *Le nombre de places de stage et leur attribution sont déterminés par le département* », ce qui implique des modifications du règlement FORENSEC
- Les directives du DT sont à finaliser
- Il est nécessaire de reprendre le site internet de l'IUFE afin que les informations qui y figurent soient en adéquation avec celles qui sont communiquées oralement
- Conformément à l'entrée en vigueur de la nouvelles LIP, l'IUFE va vérifier l'admissibilité des étudiants, alors que le DIP procédera à la sélection.

Une question demeure : comment résorber tous les étudiants (204 en tout) qui sont sur listes d'attente ? ➔ Quelques hypothèses de travail sont avancées :

- Mise en place d'une nouvelle formation 2 disciplines en 2 ans, avec stages répartis sur 2 années, et règlement CDIP compatible
- Les disciplines qui pourraient ouvrir pour ces étudiants CCDIDA en liste d'attente

WL souligne que pour les disciplines avec un ratio places/étudiants défavorable, il est probable que tous les étudiants ne puissent être résorbés.

Ce processus de régulation du nombre d'étudiants va être facilité par le fait que sont intégrés les CSD2.

3. Parcours de formation en ESP en lien avec l'ISSUL (Présentation par Benoît LENZEN)

Un bref historique est présenté, et Benoit Lenzen (BL) fait état de la situation actuelle (Powerpoint annexé à ce PV). Il commente les différents points exposés dans un document annexé à ce PV.



4. Les équivalences académiques

Dans le cadre du DT, les étudiants disposent de 3 semaines pour faire leur demande d'équivalence.

Sophie Canellini (SC) présente et commente 2 cas :

Cas A : Demande d'équivalence pour un cours approches transversales.

=> La Commission des équivalences a rendu un préavis positif.

L'avis du Compro est sollicité.

SC présente la situation et les éléments en détails.

Il est précisé que les contenus et le mode d'acquisition des contenus semblent identiques à ce qui se fait à l'institut. Toutefois, il est précisé de bien faire attention aux raisons pour lesquelles l'équivalence est accordée.

L'ensemble des membres du Compro habilités à voter approuvent à l'unanimité le préavis positif rendu et sont pour l'octroi de l'équivalence.

Cas B : Demande d'équivalence pour le séminaire de recherche en didactique de l'italien.

=> La Commission des équivalences a rendu un préavis positif.

L'avis du Compro est sollicité.

SC lit le préavis rendu par la Commission des équivalences. Elle présente la situation et les éléments en détails.

Au regard du fait que le principe dit clairement que tous les étudiants doivent avoir accès à 1 recherche dans une didactique disciplinaire,

Les membres du Compro habilités à voter désapprouvent le préavis positif rendu et rejettent la demande d'équivalence par 3 CONTRE et 1 ABSTENTION.

5. Les mesures compensatoires

8 personnes ont demandé des mesures compensatoires. Le coût de celles-ci est assez onéreux.

Demande réitérée par les Associations professionnelles (AP) : option pédagogique professionnelle en 10 crédits intégrée au CCDIDA, soit 2 modules délivrés par l'IFFP aux enseignants qui ont l'habilitation d'enseigner au gymnase.

SC propose de mettre en place rapidement un groupe de travail, afin d'envisager une réflexion permettant d'élaborer les principes nécessaires et d'apporter ainsi une réponse à toutes ces demandes. Ce groupe de travail devrait pouvoir se réunir à partir du 22 février. La composition de ce groupe reste à définir.

6. Les intitulés sur les PV d'examens

En lieu et place de :

1. « en référence au règlement » → « est échoué définitivement ».
2. « équivaut à 94 crédits » en cas de réussite → « est réussi »
3. Si échec mais pas d'élimination → « n'est pas achevée »

7. Divers

Laura Weiss informe que le numéro spécial de la revue des HEP est sorti (La revue des Hautes écoles pédagogiques et institutions assimilées de Suisse romande et du Tessin) et qu'il est en ligne.

La séance est levée à 19h00.